

L'AÏKIDO ET LES JEUNES : ENFANTS ET ADOS

Le travail souple et dynamique que propose cette discipline est tout à fait adapté aux jeunes : enfants — pour certains clubs dès l'âge de 3 ans — et ados.

Les valeurs de l'Aïkido participent à l'éducation des jeunes.

Le dojo est la porte d'entrée. Le jeune apprend dès le départ à respecter ce lieu d'étude et les règles de la pratique. Il apprend en prenant sa place dans le groupe à se respecter et à respecter les autres.

Il va découvrir ensuite l'enjeu de l'Aïkido qui consiste à canaliser, guider la force adverse sans créer d'opposition. Ce principe fondamental éclaire l'esprit de l'Aïkido : il n'y a pas de compétition. La recherche constante d'unité, d'harmonisation, la fluidité dans le mouvement développe chez le jeune pratiquant la capacité à se mobiliser face à une attaque sans force, ni violence, de manière calme et mesurée.

Au travers d'une grande variété de situations d'études, d'apprentissages, incluant des techniques à mains nues, le maniement des armes ; bokken (sabre en bois), Jo (bâton), il travaille son attitude posturale, le contrôle et la coordination de ses mouvements.

Le développement de l'attention qui est au centre de la pratique le conduit progressivement à prendre conscience de ses capacités, de son potentiel créateur.

Cette voie lui enseigne la sincérité de l'action, le sens de l'effort.

Il s'ouvre à sa propre sensibilité.

L'Aïkido : un éveil à l'auto-éducation

On peut caractériser en quelques mots la nature



de l'enfant : ouverture, spontanéité, curiosité, enthousiasme, éveil, joie de vivre. Il aime découvrir, partager, tester. Il a besoin d'exprimer sa vitalité, sa créativité. Il vit l'instant. Dans les jeux qu'il met en scène, il respecte le cadre fixé, au besoin il change ou adapte les règles.

Ce rapide portrait général, qu'il faudrait nuancer suivant les tranches d'âge et compléter par d'autres aspects, nous montre une disposition naturelle qui le pousse constamment à s'adapter, changer, découvrir. Sa capacité à s'auto-éduquer est déjà présente quand il veut expérimenter, quand il veut faire par lui-même. Ce potentiel ne demande qu'à être reconnu, respecté et nourri par l'enseignant.

La démarche de l'enseignant

Pour répondre aux besoins de l'enfant, respecter sa nature et éveiller en lui cette capacité à s'auto-éduquer, l'enseignant doit s'occuper de son propre chemin parce que son état d'esprit, son attitude, sa propre transformation exercent



une grande influence sur l'enfant. Il représente un modèle par l'attitude et le comportement qu'il renvoie.

Tout le travail se résume à fixer le cadre, les limites, le degré d'exigence, qui permettent à l'enfant de se saisir lui-même, d'expérimenter à son rythme, d'être acteur de son vécu. Cette perspective est déterminante pour la construction personnelle de l'enfant.

L'approche proposée par la Commission Jeunes

- Notre Fédération s'est construite autour des valeurs et de la pratique transmise par Maître Tamura. **La volonté et le travail de la Commission visent à transmettre cet héritage dès le plus jeune âge.**

- La pédagogie pour les jeunes requiert les meilleurs enseignants ; leur transmettre la pratique étudiée auprès de Maître Tamura nécessite une réflexion pédagogique en profondeur : **la Commission se fixe comme stratégie majeure de former les enseignants, capables ensuite de déployer cette pédagogie dans toute la France.**

- La formation à enseigner l'Aïkido ne peut se réaliser que par un apprentissage par l'expérience : **la Commission organise tous**

ses stages de formation d'enseignants en accueillant systématiquement des groupes de stagiaires enfants.

- Les jeunes et adultes fonctionnent aussi en famille : **les stages offrent une opportunité d'accueillir tous les publics pour découvrir les enrichissements mutuels possibles.**

Les outils de la Commission Jeunes

- Une équipe motivée
- Une formule éprouvée de stages nationaux jeunes
- Des supports pour les enseignants en cours de publication : spécificités enfants, progression, grades, ...
- Un site Web (www.ffabaikido.fr → Aïkido Jeunes) pour interagir et diffuser l'information
- Une coordination locale avec toutes les ligues.

Conformément au code du sport, les diplômes des enseignants ainsi que l'attestation d'affiliation à la Fédération sont affichés au club.

Diplômes d'enseignement bénévole :

- Le **BIFA** (Brevet d'Initiateur Fédéral d'Aïkido) : il atteste que l'enseignant a suivi une formation d'enseignement de l'Aïkido auprès de sa Ligue, de son Comité Interdépartemental ou de sa délégation. Il est renouvelable tous les ans et constitue un tremplin vers la préparation du **Brevet Fédéral FFAB**.
- Le **Brevet Fédéral** : il atteste que le professeur a suivi une formation FFAB auprès de la Fédération.

Diplômes d'enseignement contre rémunération :

- Le **CQP** (Certificat de Qualification Professionnelle) **Moniteur Arts Martiaux, mention Aïkido**. Inscrit au répertoire national des certifications professionnelles. Ce certificat atteste que le professeur a suivi une formation à l'enseignement de l'Aïkido auprès de la FFAB (prestataire de formation habilité n° 93830432883).
- Le **Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) 1^{er} degré, mention Aïkido** : plus complet, c'est un diplôme d'Etat sanctionnant une formation générale et une formation spécifique à l'enseignement de l'Aïkido. Abrogé depuis le 1^{er} mai 2012.
- Le **Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS)**. Son niveau est légèrement supérieur au BEES Aïkido 1er degré.
- Le **BEES Aïkido 2^e degré**, niveau supérieur d'enseignement. Abrogé depuis le 1^{er} mai 2012, il sera ultérieurement remplacé par un nouveau diplôme de niveau égal, le **Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS)**.